

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

Étaient présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLÉ, M^{me} PACILLY, M. AUBRAYS, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

La séance est ouverte à 20h30. M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Acquisition de terrains pour élargissement de voirie

Le Conseil Municipal accepte le principe de l'acquisition de plusieurs parties de terrains pour élargir des voies ou chemins existants : 225 m² à la Ménardière, 147 m² et 42 m² au lieu-dit le Buisson.

Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil Municipal décide d'inscrire plusieurs nouveaux itinéraires dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cession de terrain STELMI (principe)

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession à titre gratuit de la parcelle Zi 170 d'une contenance de 365 m² au profit de la société STELMI. Cette cession avait fait l'objet d'une convention il y a plusieurs années mais n'avait pas été arrêtée définitivement.

Cession de terrain Bellavidès

Le Conseil Municipal décide de céder au prix de 25 € HT le m² à M. BOULÉ la parcelle Zi 260 d'une contenance de 890 m² constituant le lot n°1 du lotissement Bellavidès.

Mise à jour de la régie de recettes du camping et des gîtes

Dans la mesure où la gestion du camping devient intercommunale, le Conseil municipal décide de dissoudre la régie actuelle des gîtes et du camping et de créer une régie de recettes uniquement pour la gestion des gîtes.

Mise à disposition du personnel communal : convention avec la communauté de communes

Dans le cadre des transferts de compétences et du passage à la taxe professionnelle unique, il est prévu de mettre à disposition de la communauté de communes une partie du personnel communal.

A ce titre, la réglementation prévoit qu'une convention individuelle soit signée entre les deux collectivités et chaque agent afin de préciser les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les conventions à intervenir.

Budget du lotissement « les Camélias 1 » : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au budget du lotissement « les Camélias 1 » :

Dépenses		Recettes	
6045. Prestations de service	460 €	7015. Vente de terrains	730 €
6522. Reversement budget communal	270 €		
TOTAL	730 €	TOTAL	730 €

Budget communal : décision modificative n°4

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au budget communal :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	7 500 €	Remboursements sur rémunérations	11 000 €
Subventions	16 000 €	Aides de l'Etat (emplois aidés)	16 000 €
Virement à l'investissement	33 500 €	Travaux en régie	30 000 €
	57 000 €		57 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	3 500 €	Virement de fonctionnement	33 500 €
Travaux en régie	30 000 €		
Extension centre de loisirs	10 000 €	Emprunt	10 000 €
Halle sportive	10 000 €	Emprunt	10 000 €
Travaux de voirie	25 000 €	Emprunt	25 000 €
Travaux bâtiments communaux	20 000 €	Emprunt	20 000 €
	98 500 €		98 500 €

Subvention LES CèDRES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 6 340 € à l'association LES CèDRES pour le financement du personnel associatif mis à disposition de la commune.

Demande d'étude pour l'effacement des réseaux rue Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours du SDEM pour évaluer la faisabilité financière et technique de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue Jeanne d'Arc à Brécey.

Remboursement dégâts sur l'espace paysager rue Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal décide de solliciter directement le responsable pour le remboursement des dégâts provoqués sur l'ensemble paysager au carrefour de la rue Jeanne d'Arc et de la rue du Val de Sée.

Réfèrent pour l'association de défense du haras national de St Lô

Le Conseil Municipal désigne M. POULAIN, titulaire, et M. RIVIERE, suppléant, pour la représentation de la commune au sein de l'association de défense et de promotion du haras national de St Lô et de ses centres techniques.

Transferts de compétence (gestion et entretien des cours d'eau, énergies renouvelables)

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes souhaite préciser ses interventions dans les domaines suivants :

- La gestion et l'entretien des cours d'eau pour la mise en œuvre des actions relatives aux sites NATURA 2000 Vallée de la Sée ;
- Les énergies renouvelables dans leur ensemble (étude, réalisation, exploitation) et non plus seulement au niveau de l'éolien ;

Le Conseil Municipal accepte de transférer les compétences « entretien et gestion des cours d'eau » et « études, promotion et exploitation de l'ensemble des énergies renouvelables » à la communauté de communes du canton de Brécey, cette dernière compétence venant remplacer l'intitulé précédent « organisation, promotion et développement des énergies renouvelables de type éolien ».

Modification des statuts de la communauté de communes

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes pour que celle-ci adhère au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel.

Centre de ressources et de conseils sur l'environnement

Monsieur le Maire évoque le projet d'hébergement d'un centre de ressources et de conseils sur l'environnement dans les locaux communaux de la rue de l'église. Ce centre, géré par l'association ODYSSÉE, pourrait devenir une intéressante vitrine de l'éco-vallée de la Sée.

La séance est levée à 23 H.